

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 31-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	03/06/2021
Présents	19
Absents	4
Procuration	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du trois juin deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **lundi sept juin deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent.

Procurations : ALEXANDRE Maria à COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise à GIROUSSE Laurent, PEISER Jean Luc à CAUX Xavier

Absents : ALEXANDRE Maria, ALBAN Marie-Françoise, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme. MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subventions FIPD 2021 pour la sécurisation des établissements scolaires

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FIPD 2021 (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le renforcement de la sécurisation du groupe scolaire Jean Jaurès. Les travaux de sécurisation envisagés s'appuient sur les préconisations établies par le référent sureté de la gendarmerie nationale.

Les subventions sont sollicitées au titre de la programmation du FIPD 2021, selon le plan de financement suivant :

SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES		HT
Montant des travaux	100 %	14 479,10 €
Demande subvention au titre du FIPD 2021	80 %	11 583,28 €
Reste à charge de la commune	20 %	2 895,82 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de sécurisation des établissements scolaires
- **Adopte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre du FIPD 2021
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE
le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com